



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 0 2 / 2025

Dossier complet le : 13 / 02 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-8620

1 Intitulé du projet

Exploitation de deux pilotes de Recherche et Développement pour la production de métaux critiques à partir de rebuts de production de batteries Li-ion (dit pilote scrap), le Démantèlement, le Diagnostic, la Décharge et le Remanufacturing de batteries Li-ion en fin de vie (dit pilote DDD).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

S.I.G.

N° SIRET

8 1 4 7 9 8 4 9 2 0 0 0 2 5

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

GRIMONPREZ

Raison sociale

Société d'Investissement et de gestion

Type de société (SA, SCI...)

Société à responsabilité limitée (SARL)

Monsieur

Prénom(s)

Franck

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1°a	2718 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux au régime de l'autorisation (stockage temporaire de 30 t de batteries). ICPE rubrique 2790 : Installation de traitement de déchets dangereux (fabrication de sels métalliques à partir de broyât de batteries).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SIG accueille l'activité MECAWARE dans un objectif de réindustrialisation du site de Béthune (ex-Bridgestone). L'exploitation de ces deux pilotes doit permettre à MECAWARE de développer à plus grande échelle son procédé de séparation sélective des déchets de batterie préalablement broyés, et de reconditionnement des batteries en fin de vie, en validant la technologie et en testant les équipements mis en oeuvre. C'est l'une des étapes du projet global de recyclabilité des batteries. Le développement de ces technologies de rupture est hautement stratégique, notamment pour l'Europe : le projet ScrapCO2MET ayant été lauréat de l'appel à projet France 2030 "Recyclage, Recyclabilité et réincorporation des matériaux", et le projet SEPAR8 soutenu par le Fond de Transition Juste des Hauts de France. Ces pilotes n'ont pas vocation à produire à échelle industrielle, s'agissant d'unités de Recherche et Développement technologique. Les batteries en fin de vie étant des déchets dangereux, leur présence à plus d'une tonne sur le site engendre un classement ICPE de l'activité sous le régime de l'Autorisation au titre de la rubrique 2718 relative au transit de déchets dangereux. La prise en charge et la transformation de la black-mass (HP4-HP5-HP6-HP7-HP13-HP14) engendre un classement ICPE de l'activité sous le régime de l'Autorisation au titre de la rubrique 2790 relative au traitement de déchets dangereux.

4.2 Objectifs du projet

activité de Recherche & Développement d'un procédé chimique innovant et décarbonné, qui permettra la production de métaux stratégiques sous forme de sels métalliques, à partir de déchets de batteries préalablement broyés (dit black-mass), et la prise en charge et le reconditionnement de batteries en fin de vie. Les pilotes seront implantés dans les cellules A et B du lot 5 du site (10 939 m2), actuellement autorisées pour une activité de stockage de pneumatiques. Aucune construction de bâtiment, ni aucune démolition ne sera nécessaire. Le fonctionnement de ces pilotes implique la présence de 30 tonnes de batteries en fin de vie (environ 60 batteries de véhicules automobiles), et moins de 3 tonnes de broyâts de batteries (6 big-bag). Ces unités pilotes de petite échelle permettront de développer la maturité technologique des procédés développés et portés par la société MECAWARE : ils seront réversibles et exploités pour une durée de 2 ans.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

es travaux de voirie seront nécessaires pour permettre l'accès aux cellules du bâtiment. A ce titre, une ouverture sera créée entre les deux bâtiments de stockage actuels (Lot 4 et Lot 5), et la voirie existante sera prolongée d'une centaine de mètres.

Les pilotes seront installés dans les cellules d'un bâtiment existant, la phase travaux se limitera donc en :

- la réalisation de travaux préliminaires (reprise de certaines zones de la dalle du bâtiment pour renforcement, ..)
- l'assemblage des différents équipements préalablement conçus puis fabriqués chez les constructeurs, de manière mécano-soudée,
- la mise en place des utilités capacitaires telles que les dispositifs de ventilation et d'extraction de l'air, les installations électriques, d'air comprimé...

Cette phase nécessitera l'acheminement des équipements et du personnel des sociétés en charge de leur installation.

La réalisation de ces travaux d'installation s'étendra sur une période de 6 à 8 mois, et en journée uniquement, aux heures d'ouverture du site, à compter de juin 2025.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation des unités pilotes se fera de manière régulière, en journée et aux heures d'ouverture du site. Sur des périodes ponctuelles de simulation industrielle, elle pourra être amenée à travailler 24/24h plusieurs jours d'affilés, week-end compris. La black-mass, les batteries et les produits nécessaires au fonctionnement des pilotes seront livrés au fil de l'eau, par camion ou camionnette.

Les grandes étapes de fabrication seront les suivantes :

Pilote DDD : Réception et stockage temporaire de batteries en fin de vie (dans des conteneurs coupe-feu en extérieur), démantèlement (opération de tri), diagnostic (mise en charge / décharge), et décharge profonde.

Pilote SCRAPS :

- Mise en solution de la black-mass dans un solvant (eau),
- Enchaînement de réactions chimiques à température ambiante ou limitée (< 110°C) et à pression atmosphérique dans différents réacteurs, avec ajout de diverses substances telles que l'amine ou le dioxyde de carbone.
- Récupération des métaux ayant précipités sous formes de sels métalliques humides,
- Conditionnement en big-bag/IBC des sels métalliques en poudre humide pour analyses.

Des zones de stockages distinctes des produits entrants et sortants seront prévues à l'intérieur du bâtiment. Aucun stockage de produit chimique ne sera réalisé en extérieur.

Lors de la fin de l'exploitation des pilotes ou en cas de cessation d'activité, l'ensemble des équipements sera démonté puis évacué du site, de même que les différents produits/déchets présents. Selon les conditions du bail, les installations seront conçues de manière à permettre une remise en état de la cellule du bâtiment dans son état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE); autre : Le projet, objet de l'évaluation cas par cas ci-présente, est visé par la procédure administrative suivante :

- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale,
- modification d'une autorisation environnementale sous forme d'un porter à connaissance.

Toute modification notable apportée à une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) d'un site soumis à autorisation doit être portée à la connaissance du préfet en vertu des articles L.181-14, R.181-46 du code de l'environnement.

L'exploitation est déjà soumise à autorisation environnementale par arrêté préfectoral d'autorisation du 14/09/1995 complété par les arrêtés du 10/04/2008, du 28/02/2013 et du 17/11/2020, au titre des rubriques 2661-1.a et 2663-2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
batteries présente avant traitement (rubrique 2718) - Capacité de traitement de la black-mass (rubrique 2790) - Surface du site - cellule A et B du lot 5 - Surface extérieure dédiée au stockage temporaire des batteries - Hauteur sous ferme des cellules (cellule A - cellule B)	30 tonnes 2 à 10 t / an 10 939 m ² environ 6 600 m ² A : 7,3 m - B : 5,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 575 Voie : GEORGE WASHINGTON

Lieu-dit :

Localité : BETHUNE

Code postal : 6 2 4 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 3 9 , 3 0 " E Lat. : 5 0 ° 3 2 , 1 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

En mai 2021, la société SIG a bénéficié du transfert d'exploitant concernant le site de BRIDGESTONE de Béthune, spécialisé dans la fabrication de pneumatiques. Ce site est régi par l'arrêté préfectoral initial du 14/09/1995, modifié par l'arrêté du 20/11/2020 et est autorisé au titre des rubriques 2661-1.a (injection, extrusion et vulcanisation : 121 t/j) et 2663-2.a (Stockage de pneumatiques : 260 120 m3).

Les modifications envisagées concernent l'ajout d'une activité de Recherche & Développement comprenant deux pilotes, qui permettront de développer à plus grande échelle le procédé de séparation sélective des déchets de batterie préalablement broyés, et de reconditionnement des batteries en fin de vie. Cette activité sera située dans les cellules A et B du lot 5 actuellement autorisées pour du stockage de pneumatiques. Elle nécessite d'être autorisée au titre des rubriques 2718 (transit de 30 t de batteries) et 2790 (traitement de 2 à 10 t de black mass par an).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit du "marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert", identifiée 310013361. La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 12 km au sud-est du site. Il s'agit de la "Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin", identifiée 310013759.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département du Pas-de-Calais (62) ne comprend pas de zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche se situe à 17 km au sud-est du site. Il s'agit du "terril Pinchonvalles", identifiée FR3800093.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Béthune n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche se situe à 4 km au sud-est du site. Il s'agit du "Marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy et Festubert", identifié FR9300082.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'état dans le département du Pas-de-Calais - 4 ème échéance, en cours d'approbation. Ce plan de prévention concerne uniquement les infrastructures routières et ferroviaires. Le site se situe dans l'air d'étude de ce plan de prévention, il est impacté par les nuisances sonores de l'avenue George Washington.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais (bassin classé au patrimoine mondial de l'UNESCO) mais n'est proche d'aucun des sites remarquables constituant cette zone classée.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	au sud-est du site. Il s'agit de "la Vallées de la Scarpe et de l'Escaut", identifiée FR7200051.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des risques d'inondation du bassin versant de la Lawe a été approuvé le 29 mars 2021. Le site n'est pas concerné par un aléa inondation particulier.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	pprouvé le 22 mai 2012. La cellule A dans laquelle sera implantée le projet est impactée par la zone B2 (< 20 m²) et V1 du zonage. L'activité sera en adéquation avec le PPRT (adéquation vérifiée).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite à l'arrêt des activités du site d'exploitation de Bridgestone, le site a fait l'objet de travaux de dépollution. Les cellules A et B concernées par le projet ne sont pas situées sur des zones qui étaient polluées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche est celle de la nappe des calcaires carbonifères situées à plus de 20 km de la zone d'étude. Source : DREAL Hauts-de-France - Carte régionale des ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à environ 1,3 km d'un point de captage d'alimentation en eau potable sans être dans son périmètre de protection rapprochée. Source : SAGE de la Lys et Agence de l'Eau Artois-Picardie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	e site NATURA 2000 (directive oiseaux) le plus proche se trouve à 28 km au sud-est du site. Il s'agit des "Cinq Tailles", identifiés FR3112002.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site classé le plus proche se situe à 4,1 km au sud-ouest du site à Fouquières-lès-Béthune. Il s'agit du "Tilleul de Fouquières-lès-Béthune".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	fermée des eaux dites "mères" utilisées dans le process (diminution d'un facteur 5 visé). Le pilote DDD ne consommera pas d'eau. Cette consommation n'est pas significative au regard du site dans sa globalité (autorisé à prélever 400 000 m3/an d'eau de forage). L'eau devant être déminéralisée, elle sera prélevée sur le réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux industrielles seront stockées puis évacuées et traitées en tant que déchet dangereux : sans objet pour l'impact relatif à la capacité d'assainissement. La consommation en eau est limitée, et ne nécessitera pas la mise en place d'équipement particulier (100 m3/mois). Une vingtaine de personnes seront amenées à travailler sur ces pilotes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment est existant et aucune nouvelle construction/modification n'est envisagée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne se trouve pas à proximité d'un site Natura 2000 (cf. volet 5.2, le site Natura 2000 le plus proche est distant de 28 km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en un changement d'activité de deux cellules existantes et déjà classées ICPE au titre de la rubrique 2663-2.a. Cela nécessitera uniquement l'aménagement de l'intérieur des bâtiments industriels existants à périmètre identique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cellule A du lot 5 est impactée par la zone B2 et V1 du PPRT de SI GROUP. La portion de voirie ajoutée sera en zone V1. La cellule A passe d'une activité de stockage à une activité de R&D. L'activité ne sera pas à l'origine d'une augmentation du nombre de personnes se trouvant dans la zone B2 (20 m2 à l'angle SE du bâtiment). Le flux de camions sera moins important et aucune zone de stationnement ne sera ajoutée dans la zone B2. Le projet est en adéquation avec le PPRT du site SI GROUP.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Béthune est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles. Le site en lui-même n'est pas concerné par ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les produits dangereux utilisés seront stockés en contenants clos et adaptés. Le procédé sera clos, et relié à un système de captation adapté. Les rejets atmosphériques seront limités et contrôlés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : acheminement des installations et des entreprises en charge de les installer. Trafic limité dans le temps. Phase d'activité : acheminement des matières premières et expédition des produits sortants et des déchets. Le trafic induit peut être estimé à environ 15 camions / mois. Ce trafic est inférieur à celui d'une activité logistique.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux systèmes de traitement des gaz associés à un ventilateur seront placés à l'extérieur du bâtiment. Ce bruit ne sera pas significatif, et une campagne de mesure sera réalisée pour le vérifier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans un environnement industriel et est concerné par des nuisances sonores provenant de l'avenue Washington.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'activité n'engendrera pas d'odeur. Les pilotes seront en système clos.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages extérieurs pourront être ajoutés au niveau de la zone de stockage des batteries située entre les 2 bâtiments de stockage. Cela n'aura pas d'impact sur les zones extérieures au site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de industrielles (100 m3/mois max) et eaux sanitaires seront générées.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux industrielles seront collectées, stockées puis évacuées par un prestataire extérieur agréé. Les eaux domestiques seront traitées par le réseau public d'assainissement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir rejets dans l'air et rejets aqueux au paragraphe ci-dessus. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront contenues dans l'enceinte du bâtiment, ou évacuées vers le bassin de rétention existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	non réutilisables) et non dangereux (plastique, carton..), et des déchets de métaux en poudre humide (sels métalliques fabriqués test). Au démarrage de l'activité, ces déchets pourraient être de l'ordre de plusieurs centaines de kilogrammes par semaine, avant les phases d'optimisation du procédé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans une zone industrielle et sur un site déjà existant. Il nécessitera uniquement l'aménagement de l'intérieur des bâtiments industriels existants à périmètre identique. Il n'entraîne aucune modification paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas à modifier l'usage du sol (site à vocation industrielle).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- la production de déchets dangereux et d'effluents liquides : ceux-ci seront collectés et traités par des organismes extérieurs spécialisés via la procédure de Bordereaux de Suivi de déchets. Aucun effluent industriel ne sera rejeté au réseau public;
 - la production d'effluents atmosphériques : ceux susceptibles de contenir des poussières ou des substances dangereuses seront équipés d'un système de traitement avant rejet dans l'air. Ces rejets seront surveillés et mesurés périodiquement.
- Le bruit, le trafic routier et la consommation d'eau seront des incidences à la marge sur lesquelles des pistes d'optimisation et de réduction seront menées dès le démarrage de l'outil R&D.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures liées à l'environnement :

Pour pallier au risque lié à la toxicité des produits utilisés, les liquides seront stockés sur rétention suffisamment dimensionnée. La zone process du pilote scrap sera équipée d'un système de collecte et de rétention des égouttures ou des pertes de confinement de manière à maîtriser tout risque de dispersion de produits dans le milieu naturel. Aucun effluent industriel ne sera rejeté au réseau : ces derniers seront collectés et traités en tant que déchets. L'exploitation du pilote scrap permettra d'optimiser son fonctionnement, en terme de consommation d'eau (utilisation en boucle fermée souhaitée autant que possible). De plus, l'exploitation des pilotes permettra la limitation des déchets produits, et donc la limitation du trafic. Une attention sera apportée à la conception et l'implantation des scrubbers en extérieur qui pourraient être source de bruit. Une mesure initiale de bruit sera réalisée au démarrage de l'activité.

- Mesures liées à la santé humaine :

La black-mass sera réceptionnée dans des contenants clos et adaptés : aucun stockage en vrac ne sera réalisé. Le procédé sera conçu de manière à être clos, et les produits seront manipulés par transvasement automatique, relié à un système de captation des poussières et de ventilation adapté. Les batteries seront stockées à l'extérieur en contenants clos. Les rejets atmosphériques seront limités et contrôlés, conformément aux réglementations applicables (AM du 02/02/1998 notamment). Le reste des équipements sera installé à l'intérieur du bâtiment. Aucune opération de broyage ou autre opération bruyante n'est attendue.

- Mesures liées au risque d'incendie :

Les batteries seront stockées à l'extérieur dans des contenants coupe-feu, équipés de détection incendie et permettant le branchement direct des pompiers pour inonder le conteneur en cas d'incendie.

Les cellules A et B sont actuellement équipées de sprinkler, et de détecteur incendie. De plus, les cellules A et B sont

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de R&D sera situé dans les cellules A et B du lot 5, actuellement autorisées ICPE 2663-2.a pour le stockage de pneumatiques (diminution des risques). La durée d'exploitation est de 24 mois dans le cadre de ce porter à connaissance. Compte tenu de l'absence de toute nouvelle construction, et des mesures qui seront mises en oeuvre dès le démarrage du projet, la réalisation d'une évaluation environnementale paraît sur-dimensionnée. En effet, le projet est implanté au sein d'une zone déjà industrialisée, conçue pour accueillir de telles activités. Au regard des enjeux liés au développement du procédé MECAWARE (programme FRANCE 2030), la réalisation d'une telle étude pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de planning sur lesquels nous nous sommes engagés, raison pour laquelle une attention toute particulière a été portée au choix du site et aux mesures de suppression / limitation à la source des incidences identifiées sur l'environnement et le risque sanitaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Informations nominatives	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 13/02/202

Signature du (des) demandeur(s)